



COMMUNIQUE DE PRESSE

Semaine nationale pour l'emploi des personnes handicapées Du 14 au 20 novembre 2011

PROGRAMME DE LA SEINE ET MARNE

La Seine et Marne, **seul département** où le Cap emploi et les 5 Maisons de l'Emploi s'unissent pour proposer une semaine d'évènements sur tout le territoire

Dans le cadre de la Semaine nationale pour l'emploi des personnes handicapées qui se déroule **du 14 au 20 novembre 2011** et pour la troisième année, **CAP EMPLOI 77 et les 5 Maisons de l'Emploi et de la Formation de Seine et Marne**, s'associent pour proposer une série d'évènements.

Différents types d'actions sont organisés sur tout le département permettant aux travailleurs handicapés et aux entreprises de se rencontrer et d'échanger.

« Rencontre emploi express », « Jeudi de l'emploi », « Handi emploi Sénart » forum pour l'emploi, « Handi capables, un atout pour l'emploi »...un programme varié, étoffé et concentré sur une semaine pour répondre à toutes les questions sur l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

- **Mardi 15 novembre 2011** toute la journée à partir de 11 heures, Cap emploi 77 et la Maison de l'Emploi et de la Formation Nord Ouest Seine et Marne organisent une animation « **Handi Capables, un atout pour l'emploi** » au Centre Commercial Bay 2 à Torcy.

Cette action en direction du grand public consiste en une information générale pour sensibiliser au statut de travailleur handicapé, présenter les dispositifs les concernant et les offres d'emploi disponibles sur le territoire à destination des travailleurs handicapés. Un quiz, avec lot à gagner, permettra de façon ludique de dépasser les préjugés sur le handicap
-Ouvert à tous-

Cap emploi 77 tél. 01 60 06 82 00, Maison de l'Emploi et de la Formation tél. 01 64 30 19 79

- **Mercredi 16 novembre 2011** de 9h à 12h Cap emploi 77 et la Maison de l'Emploi et de la Formation Sud 77 proposent une « **rencontre emploi express** » à la Salle Rustic, 7 place du Calvaire à Montereau.

Cette « rencontre emploi express » permet de mettre en relation employeurs et demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés.- Participation sur inscription-

Cap emploi 77 tél. 01 64 87 08 73, Maison de l'emploi et de la Formation Sud 77 Tél. 01 60 73 44 02

- **Jeudi 17 novembre 2011** de 9h à 12h, Cap emploi 77 et la Maison de l'Emploi Melun Val de Seine organisent au Bowling de La Cartonnerie un « jeudi de l'emploi » pour les entreprises avec comme thème « **Comment répondre à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** »

Qu'est-ce qu'un travailleur handicapé ? Que dit la loi sur l'obligation d'emploi ? Quels sont les outils à la disposition des entreprises pour répondre à cette obligation ? Quelles sont les aides ? Les entreprises auront toutes les réponses à leurs questions et peuvent s'inscrire gratuitement pour participer à ce petit-déjeuner -Participation sur inscription-

Cap emploi 77 tél. 01 64 79 59 39 Maison de l'emploi Melun Val de Seine Tél. 01 64 19 01 01

- **Jeudi 17 novembre 2011** de 14h à 17h Cap emploi 77 et la Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart organisent un « **Handi emploi Sénart** » dans les locaux de la Maison de l'emploi et de Formation de Sénart, 462 rue Benjamin Delessert Lieusaint/Moissy Cramayel.

Ce « Handi emploi Sénart » permettra aux travailleurs handicapés et aux recruteurs de faire connaissance et d'échanger. Les travailleurs handicapés pourront poser leurs questions en direct aux recruteurs. Les entreprises exposeront leurs méthodes de recrutement et leurs besoins pour les mois à venir. -Participation sur inscription-

Cap emploi 77 tél. 01 64 79 59 39, Maison de l'emploi et de la Formation de Sénart Tél. 01 64 13 40 18

- **Vendredi 18 novembre 2011 de 9h à 12h30** Cap emploi 77 et la Maison de l'Emploi et de la Formation Nord-Est Seine et Marne organisent un **Forum pour l'emploi des personnes handicapées** à la Maison de l'Emploi et de l'Economie 12 boulevard Jean Rose à Meaux. -Entrée libre-

Présence de stands d'entreprises avec accès à des offres d'emploi.

*De 14h30 à 16h30 **conférence** « **Mieux connaître les structures référencées handicap** » (réservée aux professionnels de l'emploi et de l'insertion). -Participation sur inscription-*

Cap emploi 77 tél. 01 60 09 80 40, Maison de l'emploi et de la Formation Nord Est Tél. 01 60 09 84 83

En 2010, la Semaine nationale pour l'emploi des personnes handicapées en Seine et Marne a accueilli sur ces différentes manifestations plus **de 2 000 personnes** dont 200 personnes « public spécialisé dans l'insertion » et entreprises. **330 offres d'emploi à destination des personnes handicapées** ont été proposées.

Toutes ces manifestations sont soutenues par l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées) et le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

LE ROLE DES CAP EMPLOI

Cap emploi est un réseau national de **107 organismes de placements spécialisés** assurant une **mission de service public**, dédiés à l'insertion professionnelle des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail. Présents dans chaque département, les conseillers Cap emploi apportent **un service de proximité aux employeurs et aux personnes handicapées pour toutes les questions liées au recrutement et au parcours vers l'emploi.**

Cap emploi s'adresse :

- aux employeurs privés et publics quel que soit leur effectif
- aux personnes bénéficiaires de la loi du 11 février 2005 engagées dans une démarche active d'accès à l'emploi en milieu ordinaire de travail.

-

4 antennes CAP EMPLOI en Seine et Marne

*** Antenne sud**

51 avenue Thiers
77000 Melun
tél. 01 64 87 08 73
fax. 01 64 87 08 73

*** Antenne centre**

200 rue de la Fosse aux Anglais
BP 88 77001 Melun cedex
tél. 01 64 79 59 39
fax. 01 64 79 59 30

*** Antenne nord-ouest**

4 allée Emile Reynaud
77200 Torcy
tél. 01 60 06 82 00
fax 01 60 06 82 01

*** Antenne nord-est**

3 rue Aristide Briand
77100 Meaux
tél. 01 60 09 80 40
fax 01 60 09 80 41



LE ROLE DES MAISONS DE L'EMPLOI

Une Maison de l'emploi a pour missions :

D'assurer la **convergence des politiques de l'emploi** et de la formation.
De les décliner et de les **adapter aux contextes spécifiques** de notre territoire.
De **coordonner la mise en œuvre des actions** avec les partenaires du territoire

Son action est répartie en trois axes

Observation, anticipation et adaptation du territoire,
Accès et retour à l'emploi,
Développement de l'emploi et création d'entreprise.

Elle s'adresse aux :

Chercheurs d'emploi, demandeurs, salariés ou des personnes s'interrogeant sur une reprise d'activité.

Entreprises, employeurs ou futurs employeurs, les porteurs de projets en vue d'une création, transmission, reprise d'entreprise.

Son fonctionnement repose sur les principes suivants :

Répondre aux enjeux et aux difficultés de tous les territoires en matière d'**emploi**, de **formation** et de freins périphériques à l'emploi.
Mettre en place une **stratégie collective** déclinée et adaptée en **proximité** sur les territoires.

Renforcer la **transparence** entre tous les **partenaires** sur leurs **offres de services** et leurs modes d'intervention.

Coordonner la communication auprès des actifs des territoires de la Maison de l'emploi concernant l'ensemble des dispositifs.

Développer des **actions supplémentaires** dans le respect des compétences de chacun.

Les 5 maisons de l'emploi en Seine et Marne

Maison de l'emploi et de la formation

Sénart

462 rue Benjamin Delessert
Immeuble le Sextant
77550 Moissy Cramayel
Tél. 01 64 13 40 18



Maison de l'emploi Melun Val de Seine

Rue Claude Bernard
77000 La Rochette
Tél. 01 64 19 01 01



Maison de l'emploi et de la formation Sud 77

7 rue du Calvaire
77130 Montereau-Fault-Yonne
Tél. 01 60 73 44 02



Maison de l'emploi et de la formation nord-est 77

12 boulevard Jean Rose
77100 Meaux
Tél. 01 60 09 84 83



Maison de l'emploi et de la formation nord-ouest 77

Rue Paul Henri Spaak
77400 Saint Thibault-des-Vignes
Tél. 01 64 30 19 79



Qu'est-ce que la loi impose aux employeurs ?

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées stipule que tout établissement **d'au moins 20 salariés** doit employer **6% de travailleurs handicapés**. Dans le cas contraire, une contribution calculée en fonction du nombre de salariés manquant doit être versée à l'Agefiph -*Association chargée de gérer le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées*-. Les modalités de calcul sont fixées par décret avec un maximum de 600 fois le SMIC horaire par bénéficiaire non employé.

Les établissements de 20 salariés et plus qui n'ont entrepris aucune action en matière d'insertion des personnes handicapées depuis plus de 3 ans sont **sévèrement sanctionnés financièrement** depuis 2010: *1 500 Smic horaire pour toute unité travailleur handicapé manquante*. Les établissements qui auront été actifs mais qui n'ont pas atteint leur obligation d'embauche de 6% de travailleurs handicapés dans leur effectif continueront à s'acquitter de leur contribution à l'AGEFIPH sur la base de 400 à 600 Smic horaire, selon leur taille, par unité travailleur handicapé manquante.

Contact presse : Valérie Lanneau
Cap emploi 77
Tél.: 01 64 79 59 39
v.lanneau@capemploi.fr